

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1142 (Rect)

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer les alinéas 84 à 88.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 6 précise les éléments contenus dans ces alinéas, l'article est donc suffisant. Aussi, convient-il de supprimer ces alinéas.